



Règlements FINAL 2019
SPORT COMPACTES « ÉLITE »
(En date du : 20 novembre 2018)
TABLES DES MATIÈRES

1- Voitures acceptées, châssis et carrosserie	P3
2- Cage protectrice	P3-4
3- Plancher	P4
4- Capot	P4
5- Portières	P4
6- Aileron	P5
7- Rétroviseur	P5
8- Suspension	P5
9- Ressorts et Amortisseurs	P5
10- Roues	P5-6
11- Pneus	P7
12- Longueur / largeur/ hauteur	P7
13- Poids	P7-8
14- Moteur	P8-9-10
15- Position du Moteur et supports	P10
16- Transmission – Torque – Embrayage	P10-11

17- Différentiel, Drivingshaft	P11
18- Antigél	P11
19- Radiateur / Éventail	P11
20- Pompe à essence / Ligne à essence / Refroidisseur	P11
21- Réservoir à essence	P11
22- Essence permise	P12
23- Système d'échappement / Manifolds	P12
24- Freins	P12
25- Pan à l'huile / refroidisseur à l'huile	P12
26- Pompe à eau / Poulie	P12
27- Lettrage et Apparence	P12-13
28- Radios-Émetteurs	P13
29- Filet protecteur / Ceinture / Casque	P13
30- Autocollants	P13
31- Avis Important	P13-14
32- Coordonnées	P14

1- VOITURES ACCEPTÉES, CHÂSSIS ET CARROSSERIE

VOITURES : Voiture de type berline à 2 ou 4 portes complète, n'ayant pas plus de 120 HP.

Traction et propulsion acceptées. Pas de 4 roues motrices ni de 4 roues directionnelles. **En 2019, une voiture Mini Cooper #27 est acceptée comme cobaye et fera partie du championnat. (La direction de l'Autodrome se réserve le droit de demander des ajustements à la hausse ou à la baisse pour bâtir un équilibre avec les autres voitures.**

CARROSSERIE : La carrosserie doit avoir son apparence originale avec ses pièces d'origine.

Toute modification autre que celle permise au présent règlement qui pourrait changer l'apparence ou donner un avantage est interdite. Les moulures, poignées de portes, lumières et accessoires en verre ou de plastique doivent être retirées, à l'exception de la grille et du pare-brise.

Le dédoublement de la carrosserie est accepté, mais doit être accepté par les officiels. Toutes les ouvertures sur l'extérieur de la carrosserie doivent être fermées avec de l'aluminium ou du fer.

Le pare-brise doit être en bon état ou en lexan. Il est permis de mettre des vitres de côté et arrière en lexan. Les vitres de côtés peuvent être bouchées avec de la tôle mais non recommandé pour une meilleure sécurité.

La carrosserie doit être à sa place d'origine sur le châssis et le cow dash d'origine et complètement étanche. Le mur arrière ou plancher séparant l'habitacle du réservoir à essence doit être complètement fermée.

CHASSIS : Le châssis doit être original avec celui de la carrosserie utilisé comme voiture de rue. L'unité (UNIT) avant et arrière doit être d'origine. Il est permis d'installer des barres pour relier la partie avant à la partie arrière du châssis et de gauches à droite en haut des tourelles pour renforcer le châssis. Les tourelles originales peuvent être renforcées ou allégées, mais doivent conserver leur place d'origine.

2-CAGE PROTECTRICE :

Cage complète obligatoire, construite avec des barres en acier de 1.5 x .095 millièmes minimum en tout temps.

Un minimum de ¾ est fortement recommandé. Barres horizontales soudées directement aux poteaux de coin de la cage dans les portes du pilote et du passager. Un « X » dans la porte côté passager est acceptée. Une tôle d'un minimum de 22 gauges doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté pilote.

Toute cage non-conforme sera refusée et la voiture ne pourra prendre part à aucun événement avant que les correctifs soient faits et approuvés.

3- PLANCHER :

Le plancher de la voiture doit être à son emplacement d'origine et complet. Vous devez réparer le plancher d'origine endommagé et vous pouvez le renforcer. Il est possible de le remplacer par une tôle de 20 gauges mais en restant à son endroit d'origine. Il est permis de faire une ouverture dans le plancher à l'arrière pour y installer un fuel cell avec un boîtier de sécurité obligatoire étanche dans le cas où le réservoir d'origine serait devant les roues arrière.

Il est permis de retirer le plancher du coffre arrière pour l'installation d'un fuel cell, dans ce cas le mur arrière doit être complètement étanche.

4-CAPOT

Le capot doit être original à la voiture. Aucune modification, « aucun scoop fonctionnel » et dédoublement accepté.

5-PORTIERES

Toutes les portières doivent être déboulonnées, soudées ou attachées solidement à la satisfaction des officiels.

6- AILERON

Choix libre (tôle, métal ou fibre de verre). Il doit être installé de façon esthétique, ne pas dépasser la largeur de la carrosserie et la hauteur du toit sauf si vendu d'origine.

7-RETROVISEUR

Un seul miroir intérieur centré au centre du pare-brise accepté. Pas de miroir extérieur ou à l'intérieur des portes.

8-SUSPENSION

Toutes les pièces de suspension doivent être d'origine sans aucune modification, sauf si mentionné comme accepté dans le règlement.

Il est permis d'utiliser une méthode de restriction pour les tables mais la suspension doit rester fonctionnelle, donc une suspension rigide qui ne fait pas de mouvement de haut en bas sera considérée comme illégale. Aucune chaîne n'est acceptée.

9-RESSORTS, AMORTISSEURS

RESSORTS : Les ressorts peuvent être remplacés par des plus résistants ou de compétition. Installation libre en autant qu'ils soient fixés aux attaches d'origine de la voiture utilisée.

AMORTISSEURS : Amortisseur dont le prix est équivalent à celui d'origine de détail sur la voiture. Installation libre en autant qu'ils soient fixés aux attaches d'origine de la voiture utilisée. Aucun amortisseur ajustable accepté.

10- ROUES

Roues de 14 po. de diamètre de même configuration que les roues d'origine de la voiture. C'est –à-dire que le tradewidth de la voiture doit demeurer d'origine à gauche et maximum de offset de 1 pouce ¼ du côté droit. Mag obligatoire à droite en avant. **Les roues de 15 pouces seront acceptées en 2019 pour le Mini Cooper seulement.**

Roues ou « spacer » permettant d'élargir de 1 pouce et ¼ l'empattement original du côté droit de la voiture acceptée.

Il est permis d'incliner les roues avant. Pour les Mcpherson, il est permis d'incliner le haut de la tourelle.

Table de suspension d'origine ou de remplacement de même configuration et non ajustable avec composante d'origine ou de remplacement moins dispendieuse en autant que celle-ci s'installent sans altérer la pièce d'origine.

Il est permis de raccourcir la table du haut du côté droit. Également permis de chauffer ou raccourcir les « nuckles » (spindle) pour incliner les roues avant. les tables coupées et soudées doivent être acceptées par le Directeur technique.

Interdit de glissoire « slotter » les tables et /ou les attaches.

Interdit d'allonger les tables du bas pour l'inclinaison des roues. Il est permis d'incliner les roues arrières d'un maximum de 3 pouces.

Table du haut (os de chien) acceptée.

Dans tous les cas, la largeur maximum des roues est 6 pouces.

11-PNEUS

Côté droit : Les pneus Falken Azenis 615 k ou 615 k plus marquées par la piste obligatoire dans le 14 pouces. L'achat de pneus Falken Azenis 615 k ou 615 k plus est autorisé chez le fournisseur de votre choix. **Seul le Mini Cooper devra utiliser des Falken Azenis 615 k ou 615 k plus en 15 pouces.**

OU

Les pneus HOOSIER street tread #10260 et #10405 sont acceptés en équivalence et sont vendus exclusivement chez Frameco Ltée.

Un usage libre de pneus moins cher que 125\$ du côté gauche est permis.

Un maximum de 12 pneus sera permis pour les 14 courses de 2019 incluant La Triple couronne à St-Félicien, les 7 courses à Montmagny et les 6 à Chaudière. Les pneus neufs seront marqués au piste et un seul pneu neuf sera permis par programme. Vous devrez fournir une feuille de pneu à chaque programme.

12- LONGUEUR / LARGEUR /HAUTEUR

L'empattement doit être original. Différence d'un pouce et ¼ est toléré entre l'empattement de gauche et de droite. Le « tradewidth » doit être conforme à l'article #10 plus haut. Hauteur : Minimum 4 pouces avec le pilote assis à l'intérieur. Aucun obstacle ne doit empêcher le passage du bloc sous la voiture entre les roues avant et arrières. Bavette avant de hauteur libre.

13- POIDS DE LA VOITURE

La pesée se fait en tout temps avec le pilote et son équipement à bord. Le poids est de 22 lbs par HP ou minimum de 1750 lbs, selon les normes établies dans le catalogue du fabricant.

Le pilote a la responsabilité de fournir les informations sur le moteur utilisé. Si les données sont introuvables, (si acceptation du moteur) il sera considéré comme un moteur 120 HP et la voiture devra peser le poids équivalent.

Le poids devra être écrit dans le bas de la vitre avant côté chauffeur. Une tolérance de 1% maximum sera permise à la balance.

Répartition du poids se fera avec le pilote et son équipement à l'intérieur. Le pourcentage à gauche maximum est de 56,5% (aucune tolérance permise) Les pesées ne doivent pas être plus basses que le châssis, bien fixées avec deux bolts minimum de 3/8, peinte en blanc avec le numéro indiqué sur chacune. Les pesées dans l'habitacle devront être très bien fixées et devront être acceptées par un officiel.

14-MOTEUR

Moteurs acceptés :

a) Tous les moteurs non-modifiés de 120 HP d'origine, selon les catalogues reconnus. Moteur complet d'origine avec toutes ses composantes d'origine. EX : un moteur complet de Sundance, Civic ou autres modèles de l'année 1990 peut être installé dans une voiture de même modèle de l'année 1988 ou vice versa. Aucun turbo accepté.

b) Il est permis de conserver l'intake d'origine de la voiture ainsi que le système électronique (ordinateur) lors de ces changements de moteurs. Ceci ne s'applique pas pour les voitures dont le moteur de base dépasse les 120HP et plus.

c) Il est permis d'installer une mécanique complète et originale avec un moteur de 120 HP et moins dans une autre voiture de même marque (EX : Civic dans un Acura). Dans un tel cas, le reste des composantes de la voiture doivent être celle d'origine du véhicule qui roulera en piste. Les informations sur la provenance du moteur et de la transmission devront être claires et disponibles pour les officiels.

La direction se réserve le droit de faire changer une boîte électronique avec un autre compétiteur ayant la même sorte de voitures ou de vous en fournir une en remplacement de la votre.

Note : Les moteurs Honda ZC et tous les autres dont on ne peut trouver la documentation pour justifier le nombre de HP sont strictement interdits. Il est de la responsabilité du pilote de fournir la documentation prouvant le nombre de HP de son moteur.

AVIS CONCERNANT LES SWAP : Les combinaisons permises mentionnées au présent règlement, que ce soit au niveau de l'intake ou de l'échappement sont permis en autant que ces combinaisons engendrent pas un dépassement du 120 HP permis au règlement. Le moteur, l'intake et le système électrique de remplacement doivent provenir d'un moteur du même manufacturier ne dépassant pas 120 HP. Il est de la responsabilité du pilote de fournir la documentation prouvant le nombre de HP de ces pièces.

CARBURATEUR/INTAKE :

D'origine du moteur utilisé sans autre modification sauf le retrait de la palette de l'étrangleur et du « choke housing ». Aucun machinage, aucun spacer. Les seules intake permises sont celles d'origine de production du moteur ou de la voiture de 120 HP et moins utilisé. Pas de machinage, pas de « match port », pas de modification.

MOTEUR A INJECTION OU CARBURATEUR :

Dans les deux cas, les systèmes doivent être d'origine du moteur de la voiture utilisée. (Aucun de haute compétition ou de performance) aucun croisement de pièces entre ses 2 systèmes n'est permis.

ENTRÉE D'AIR :

Filtre à air original ou de remplacement de même qualité, ainsi que les filtres KN nécessitant aucune modification de l'installation originale. Aucune installation non originale ne sera permise pour forcer une entrée d'air. Aucun RAM air et /ou « scoop » fonctionnel sur le capot. Les entrées d'air doivent être à leur place d'origine selon le modèle de votre voiture seulement.

TIMING CHAIN, DISTRIBUTEUR, ALLUMAGE, SYSTÈME ÉLECTRONIQUE, POMPE À L'HUILE :

Tous les items ci-haut doivent être d'origine du moteur utilisé ou de la voiture.

CULASSE :

Les seules têtes permises sont celle qui sortaient d'origine du manufacturier avec le moteur utilisé. (Exemple : Moteur à injection avec têtes pour moteur à

injection; Moteur à carburateur avec têtes d'origine. Aucun croisement accepté)
Quoique certaines culasses sont inscrites dans les catalogue pour pouvoir être
utilisé sur d'autres moteurs, celle-ci seront refusés si elle ne sortait pas d'origine
de la ligne de montage sur le moteur utilisé.

CC Minimum permis dans la chambre de combustion : jusqu'à 10% en bas du CC
d'origine.

Planage permis jusqu'à la limite des CC permis.

Tous genres de « porting », débourrages ou polissages sont strictement
interdits ainsi que tout autre traitement. Toute tête modifiée de quelques
façons que se soit est interdites.

JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ (GASKET) :

D'origine du moteur ou similaire de même épaisseur.

CULBUTEURS :

D'origine avec le ratio du moteur.

SOUPAPES (VALVES) :

D'origine du moteur ou jobber de remplacement, « retainers » en acier d'origine
seulement dans tous les cas. Pas de « guide plate », pas de tête haute
performance.

BLOC :

D'origine du manufacturier de la voiture utilisée. Perçage du bloc permis jusqu'à
0.030, interdit de « decker ».

PISTONS, RODS, VILBREQUIN, ARBRE À CAMS :

D'origine du moteur utilisée sans aucune modification. La même règle s'applique
à toutes les autres pièces du moteur.

15-POSITION DU MOTEUR ET SUPPORT :

Dans tous les cas, le moteur doit être à sa position d'origine. Support libre.

16- TRANSMISSION, TORQUE ET EMBRAYAGE :

Transmission automatique et torque d'origine du manufacturier de la voiture
utilisée, non modifiée.

la Transmission manuelle et d'origine du manufacturier et embrayage (clutch) de transmission utilisée non modifiée.

Les transmissions doivent être complètes avec toutes leurs vitesses (1-2-3-4) et le reculons. La gear de la 3^e peut être remplacée par celle-ci : MF-TRS-01D31.565 disponible chez Jack Performance ou dépositaire Mfactory ou autres vendeurs de pièces. Volant (Flywheel) d'origine du manufacturier. Aucune pièce de compétition. Il est permis d'inter changer les gears dans la transmission à condition qu'elles soient remplacées par des gears d'origine du même manufacturier sauf pour la 3^e vitesse. Pas d'importation de gear provenant de voiture de d'autres continents permis. Le pilote a le fardeau de la preuve et doit être en mesure d'informer sur la provenance des pièces utilisées.

17- DIFFÉRENTIEL (DRIVING SHAFT) :

D'origine de la voiture, aucun différentiel en aluminium.

18- ANTIGEL :

Antigel interdit.

19- RADIATEUR-ÉVENTAIL :

Le radiateur doit être installé à son endroit d'origine. Il est permis d'installer un radiateur autre que celui d'origine à condition que l'installation soit faite de façon sécuritaire et à la satisfaction des officiels.

Récipient de trop-plein (overflow) obligatoire. Celui-ci doit être installé sous le capot à la base du pare-brise. Usage libre de l'éventail (fan) d'origine ou électrique.

20- POMPE À ESSENCE, LIGNE À ESSENCE ET REFROIDISSEUR :

D'origine ou de remplacements similaires acceptés. Pas de pompe haute pression ou haut débit. Pompe à gaz permis avec « kill switch ». Ligne à gaz d'origine ou en matériel similaire installée sous le plancher. Les lignes à gaz ou à freins qui passe par l'habitacle doivent être dans un tube en métal parfaitement étanche d'un bout à l'autre de. Elles devront être acceptées pas les officiels.

21- RÉSERVOIR À ESSENCE :

D'origine ou « fuel cell » acceptés (Fuel cell fortement recommandé)

Le réservoir doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels à une hauteur minimum égale au plancher pour tout réservoir installé à son emplacement d'origine. Il est permis de découper le plancher pour installer un « fuel cell » en avant de l'essieu arrière.

Le réservoir qui sera installé derrière les roues arrières devront avoir une hauteur minimum de 8 pouces du sol.

22- TYPE D'ESSENCE :

Essence de pompe avec 91 % octane maximum.

23- SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT –MANIFOLDS :

Un résonateur est obligatoire sur toutes les voitures. Le numéro est : AR3012S-3M «manifold » en acier d'origine du moteur ou de la voiture utilisée. Pas de headers sauf s'ils viennent d'origine avec cette voiture. Tous devront se conformer aux normes de bruit en vigueur à chacune des pistes visitées. La norme est de 96 décibels et si votre niveau de décibels dépasse, les officiels pourront vous demander de faire les correctifs avant de participer aux courses.

Aucune ligne d'exhaust ne peut passer dans l'habitacle.

24- FREINS :

Installation est d'origine et fonctionnel aux 4 roues. Tout le système doit être d'origine au véhicule utilisé. Pas de perçage de rotors. Rotors d'origine ou rotors ventilés fabriqué par des manufacturier connues et à prix égal ou moindre que celui d'origine de la voiture. Pas de pédale de course ni « kit racing ». Il est permis d'avancer ou reculer les pédales d'origine.

25- PAN À L'HUILE – COOLER À L'HUILE :

Usage libre aux choix

26- POMPE À L'EAU, POULIE :

Pièce d'origine du moteur seulement sans aucun machinage permis.

27- LETTRAGE :

miroir La voiture doit être propre et bien entretenue. Pas de lettrage fluorescent, de ou de police pack. Le lettrage doit être fait de façon professionnel. Les numéros doivent être en contraste avec la couleur de la voiture. Pas de publicité ou écriture obscène ou déplacé. Le numéro sur le côté doit avoir 18 pouces de haut, sur le toit 24 pouces de haut. Le numéro est unique à un seul pilote ou à une équipe.

28- RADIO-ÉMETTEURS :

Le radio « oneway » de type raceceivers est obligatoire. Aucun radio tow way n'est permis.

29- FILET PROTECTEUR, EXTINCTEUR, CASQUE ET CEINTURE :

Filet protecteur obligatoire dans la porte du pilote. Ceinture de course obligatoire et en bonne condition (5 points fortement recommandées)
Le tout doit être installé de façon sécuritaire et acceptés par les officiels.

Gants obligatoires.

Casque de compétition automobile approuvé obligatoire.

Habit de course obligatoire. Habit anti-feu fortement recommandée. Pas de polyester ou toutes autres matières inflammables. Pas de manche courte ni de shorts.

Le collier cervical est obligatoire mais il peut être remplacé par un « hans device ».

Un extincteur chimique avec attache en acier seulement est obligatoire dans la voiture.

30-ATTRIBUTION DES NUMÉROS

L'attribution des numéros se fait par ancienneté de choix dans la classe et devient protégé lorsque vous remplissez votre feuille d'inscription entre l'automne et le printemps de chaque saison.

33-AUTOCOLLANTS :

Le haut du pare-brise doit être réservé pour le commanditaire principal de la classe. S'il y a lieu, les autocollants des commanditaires de la division doivent être installés selon le plan fourni par la direction.

AVIS IMPORTANT :

1- Advenant une situation mettant en cause l'interprétation du présent règlement, le bénéfice du doute sera accordée au règlement mis en cause, plutôt qu'à celui qui aurait tenté de le rendre confus afin de protéger la classe et les autres compétiteurs.

2-Tout ce qui n'est pas écrit dans le livre des règlements est considéré comme interdit. En cas de doute sur une situation, veiller contactez les responsable de l'autodrome que vous prévoyez courser.

3-Le dépliant « règlement et procédures de course » publié par l'autodrome fait partie intégrante de ce règlement.

4- Aucun arrangement verbal non amendé par écrit n'est accepté. Seul un amendement par écrit et publié sur notre site sera accepté et mettra le nouveau règlement en vigueur.

POUR INFORMATIONS OU QUESTIONS :

André Poulin, Directeur de course
Andre.poulin@seriesportsman.ca

Ou

André Gagnon, Directeur des Relations publiques
Andre.gagnon1428@videotron.ca